

LIGNES SCOLAIRES CTS, UN LIEU À PARTAGER

Pour que chacun voyage confortablement et en sécurité dans les transports scolaires de l'agglomération strasbourgeoise, il y a des règles à respecter.*

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tous les usagers empruntant une ligne scolaire exploitée par la CTS ou pour son compte à partir du 1^{er} septembre 2024.

C'EST OUI



- **VALIDER** son titre de transport dès la montée dans le véhicule

- **ATTACHER** sa ceinture de sécurité



- **PRÉSERVER** la concentration du conducteur et **RESTER ASSIS** à sa place durant tout le trajet

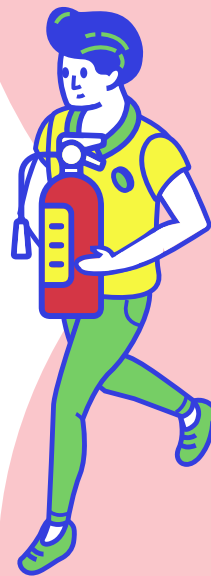


C'EST NON

- **BOIRE, MANGER** ou **JETER** des objets dans le véhicule



- **DÉGRADER, SOUILLER** ou **VOLER** le matériel



- **CHAHUTER**, avoir un **COMPORTEMENT IRRESPECTUEUX, INSOLENT** ou **VIOLENT**



En cas de comportement contraire au règlement des transports scolaires :

Les sanctions encourues varient en fonction de la gravité des faits ou du préjudice subi : avertissement ou exclusion temporaire.

Indépendamment de ces sanctions, tout comportement interdit par le présent règlement ou toute dégradation pourra faire également l'objet de **poursuites judiciaires** (civiles et pénales) ou d'une **verbalisation** conformément au règlement de police des transports de la CTS.



* Règles conformes au règlement des transports scolaires de la CTS disponible en scannant le QR Code ou en version papier à l'agence commerciale CTS. Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de la CTS sont disponibles sur notre site internet cts-strasbourg.eu

Appli CTS



cts-strasbourg.eu
ALLO CTS 03 88 77 70 70

CTS